

BB/11

MINISTÈRE DE LA JUSTICE - NATURALISATIONS, CHANGEMENTS DE  
NOMS  
DISPENSES POUR MARIAGE, AUTORISATIONS DE SERVIR A  
L'ÉTRANGER, SUCCESSIONS AUX TITRES ET AUX MAJORATS

**Intitulé :** MINISTÈRE DE LA JUSTICE - NATURALISATIONS, CHANGEMENTS DE NOMS, DISPENSES POUR MARIAGE, AUTORISATIONS DE SERVIR A L'ÉTRANGER, SUCCESSIONS AUX TITRES ET AUX MAJORATS

**Niveau de classement :** sous-série du cadre de classement.

**Dates extrêmes :** 1789-1956

**Importance matérielle :** 1563 m.l. (13513 articles)

**Condition d'accès :**

Dossiers de naturalisation : librement communicables (pour les dossiers ouverts depuis plus de soixante ans), sous réserve qu'ils ne contiennent pas de pièces de moins de trente ans d'âge (Arrêté du 11 juin 1998) et sous réserve des restrictions apportées par l'état matériel des documents.

Autres dossiers : librement communicables, sous réserve des restrictions apportées par l'état matériel des documents.

**Noms des producteurs :** ministère de la Justice, division (puis direction) des affaires civiles et du sceau

**Histoire des producteurs :**

Abolie par la Révolution, l'ancienne juridiction gracieuse du Roi est rétablie au profit de Napoléon. Le service du sceau et ses archives remontent à ce rétablissement. En l'an XII est constituée au ministère de la Justice une division des grâces qui, outre les décisions de grâces en faveur des condamnés, a dans ses attributions les dispenses pour mariage, les dispenses de représentation du diplôme de licencié en droit, l'établissement des étrangers en France. En 1809, la division des grâces disparaît : la division criminelle reçoit dans ses attributions les recours en grâce des condamnés et un bureau de la division civile traite désormais des affaires relatives aux naturalisations, admissions à domicile, service et naturalisations à l'étranger, dispenses pour mariages, changements de noms.

Indépendamment du ministère de la Justice, est créée en 1808 l'autre institution à l'origine du service du sceau : le Conseil du sceau des titres (majorats, titres, lettres patentes, armoiries, dotations) qui devient la commission du sceau sous la Restauration. Cette dernière fusionne avec le ministère de la Justice en 1830 (ordonnance du 31 octobre 1830 et arrêté du ministère de la Justice du 17 août 1832) : la commission du sceau est supprimée et ses bureaux sont rattachés à la division des affaires civiles du ministère de la Justice qui prend alors le nom de division (plus tard direction) des affaires civiles et du sceau. Cette organisation a survécu aux différents régimes avec les modifications suivantes :

1848 : suppression des lettres patentes

1859-1871 : rétablissement temporaire du conseil du sceau des titres et des lettres patentes pour les titres et armoiries de villes

1945 : les naturalisations sont détachées du ministère de la Justice. Actuellement, la sous-direction des naturalisations fait partie du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et Logement.

**Modalités d'entrée :** Versements (le plus récent date de 1997).

**Histoire de la conservation :**

Destinée d'abord à conserver les dossiers de la division civile du ministère de la Justice relatifs aux naturalisations, aux autorisations données à des Français d'entrer ou de rester au service de puissances étrangères et aux fixations de domicile en France, la sous-série BB/11 a reçu aussi ensuite les dossiers concernant les changements de noms (à partir des dossiers de l'année 1821) et les dispenses pour mariage (à partir des dossiers de l'année 1860) ainsi que les successions aux titres et aux majorats lorsque la division civile a fusionné avec la commission du sceau pour devenir

la division (puis direction) des affaires civiles et du sceau (1832). Les dossiers de naturalisation sont réouverts par la sous-direction des naturalisations au fur et à mesure des besoins administratifs mais ils gardent leur numéro et classement d'origine.

**Présentation du contenu :**

Les documents conservés dans la sous-série BB/11 forment un groupe homogène et pratiquement sans lacunes de l'an XI à 1930 de dossiers de demandes de naturalisations, admissions à domicile, changements de nom, dispenses pour mariage classés par ordre d'enregistrement et par tranche chronologique. Les dossiers conservés aux Archives nationales forment une série unique, quel que soit le pays d'origine ou d'établissement et quel que soit l'objet de la demande.

**Instruments de recherche :** Voir l'[\*État des inventaires\*](#)

**Sources complémentaires :**

- **Autres parties du même fonds :**

Archives nationales (Fontainebleau) : les dossiers de naturalisation ouverts de 1931 à 1975, ainsi que les dossiers de demande de naturalisation par déclaration des épouses étrangères de Français ouverts de 1927 à 1945, sont conservés à Fontainebleau. Les dossiers ouverts postérieurement à 1975 sont conservés par la sous-direction des naturalisations.

- **Archives d'autres producteurs en relation :**

Archives nationales (Paris) : une statistique des admissions à domicile et des naturalisations par nationalités figure dans le *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale* à partir de 1849 (Voir AB/XIX/13).

Voir aussi AB/XIX/2644 à 2684 : archives des référendaires au sceau de France qui contiennent des dossiers de demandes d'admissions à domicile, de naturalisations et de réintégrations instruites par les référendaires.

Voir aussi BB/29/470 à 503 et BB/29/569 à 591 (enregistrement général de la correspondance) et BB/27/241 à 292 et 940 à 1140 (fichiers).

Archives départementales : il existe en principe (sous réserve d'éliminations) des dossiers de demandes d'admissions à domicile, de naturalisations et de réintégrations ouverts dans les préfetures. Pour Paris et l'ancien département de la Seine, les dossiers ont été ouverts à la Préfecture de police.

- **Sources complémentaires sur le plan documentaire :**

Archives nationales (Paris) : F/7 (Police).

**Sources de la notice :**

- Ségolène de Dainville-Barbiche, *De la justice de la Nation à la justice de la République, 1789-1940. Guide des fonds judiciaires conservés au Centre historique des Archives nationales*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2004, in-8°, 323 p.

- Jean-Claude Farcy (sous la direction de Philippe Vigier), *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1958)*, Cnrs Éditions, 1992, 1175 p.

- *État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent*, tome IV (versements du ministère de la Justice).

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean Favier, directeur général des Archives de France, 1978.

**Date de la notice :** 2006

**Auteurs de la notice :** Annie POINSOT (Sélogène DE DAINVILLE-BARBICHE)

BB/11/1.	Autorisations à des Français de se faire naturaliser ou de garder du service à l'étranger. 1812-1814.
BB/11/2 à 4.	Demandes de naturalisations. 1789-1811.
BB/11/5 <sup>1</sup> à 5 <sup>6</sup> .	Autorisations à des Français de servir à l'étranger. 1812-1814.
BB/11/6 à 8.	Répertoire des lettres de naturalité accordées par le roi. 1816-1821.
BB/11/9 à 76 <sup>1</sup> .	Autorisations à des Français d'entrer ou de rester au service des puissances étrangères : demandes (classement par pays). An XII-1821.
BB/11/76 <sup>2</sup> à 91.	Fixations de domicile en France. An XI-1821.
BB/11/92 à 95.	Autorisations à des Français d'entrer ou de rester au service des puissances étrangères, de jouir d'une pension étrangère ; réintégrations dans la qualité de

	Français. 1808-1813.
BB/11/96.	Admissions à domicile. 1808-1810.
BB/11/97 à 13391 <sup>1</sup>	Dossiers de demandes de naturalisations, de changements de noms, de dispenses pour mariage, de fixation de domicile en France, d'autorisations de servir à l'étranger, de demandes relatives aux dotations, majorats et armoiries. 1814-1930.
BB/11/13391 <sup>2</sup> à 13391 <sup>10</sup>	Successions aux titres et aux majorats. 1808-1956.